



Déclaration du SNEP/FSU Paris

## Groupe de travail des vœux et barèmes 22 janvier 2018

Les opérations mutations 2018 sont lancées pour la phase Inter académique. Nous souhaitons ici redire la satisfaction que nous avons de constater la reconnaissance du droit des enfants de parents séparés à travers la mise en place de la bonification Autorité Parentale Conjointe (APC). Pour autant il y a toujours nécessité d'équilibrer les barèmes pour permettre aux collègues sans priorité légale d'envisager une mutation. Notre proposition de valoriser fortement la stabilité poste va dans ce sens.

Au-delà de cette question, deux sujets de préoccupation majeure méritent une attention particulière. Tout d'abord concernant l'organisation du mouvement, nous réaffirmons ici qu'il convient de revenir à un mouvement national en un seul temps pour permettre aux personnels d'effectuer une demande claire au regard de leurs aspirations. Il faut mettre un terme à ce système de mutation en aveugle qui génère tant de stress et parfois de réelles difficultés. Cette exigence est d'autant plus forte que le ministère est engagé dans un processus visant à fusionner des académies.

Ensuite, concernant la question des recrutements, la baisse de 21% du nombre de postes ouverts au CAPEPS Externe 2018 se traduit par 170 postes de moins. Au-delà de l'attaque que cela représente pour la discipline et sa place dans le système éducatif, les conditions de travail des collègues et d'apprentissages des élèves, compte tenu de la croissance démographique, vont subir de nouvelles dégradations. Cette baisse des recrutements aura de lourdes conséquences sur la mobilité des enseignants dès le prochain mouvement. Cela générera de facto des baisses de calibrage. Ainsi, le taux de mutation s'en trouvera particulièrement affecté. Ce sont autant de collègues qui ne pourront changer d'affectation faute de poste alors que les besoins sont criants. Cela ne participe pas à l'attractivité de nos métiers.

De plus, alors que l'an dernier nous saluons la mise en œuvre du PPCR et les avancées obtenues (dégel du point d'indice, grille indiciaire, perspective et déroulement de carrière), nous souhaitons aujourd'hui dénoncer le non-respect de la parole de l'Etat qui décide finalement du report du calendrier et le gel du point pour 2018.

Nous ne passerons pas sous silence non plus l'injuste retour d'une journée de carence dans la fonction publique. Enfin, la réforme annoncée du Bac et la refonte de l'organisation des lycées, dans ce contexte, ne doivent pas affaiblir une place déjà insuffisante de l'EPS qu'il conviendrait, au contraire, de conforter et de valoriser.

Par ailleurs, cette année comme les précédentes, le travail des Commissaires Paritaires a permis de compléter des dossiers ou de rectifier des erreurs pour de nombreux collègues. Nous tenons à remercier à ce propos les personnels du rectorat pour leur disponibilité et leur travail lors de nos différents échanges.

Les Commissaires Paritaires du SNEP-FSU Paris